

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 février 2024

Le 27 février 2024, à 10h00, M. MONTAROUX David, associé unique de la société A DOUBLE SENS demeurant 3 Allée des rossignols 56150 BAUD, a pris les décisions suivantes :

- Dissolution et mise en liquidation
- Nomination du liquidateur

PREMIERE DECISION - DISSOLUTION ET LIQUIDATION

M MONTAROUX David, associé unique, décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 14 juin 2021. La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation », Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, figureront sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est établi à 3 Allée des rossignols 56150 BAUD.

DEUXIEME DECISION- NOMINATION DU LIQUIDATEUR AMIABLE

L'associé unique demeurant 3 Allée des rossignols 56150 BAUD décide d'exercer les fonctions de Liquidateur pendant toute la période de liquidation.

Le liquidateur amiable représentera la société et disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Il est ainsi mis fin aux fonctions du gérant à compter du 14 juin 2021.

M. MONTAROUX David déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur. A l'issue de la liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

Document certifié conforme par
le représentant légal.



David MONTAROUX.